

Formation HACCP/Hygiène Alimentaire : Attention aux démarchages agressifs !

Propriétaires et exploitants d'établissements de restauration : Attention aux démarchages agressifs relatifs à la formation HACCP/Hygiène alimentaire !

Plusieurs cas de démarchage agressif ont été rapportés de la part de sociétés privées pour la mise à niveau de la formation HACCP/Hygiène alimentaire.

La **méthode** est la suivante :

Une société prend contact par téléphone ou par mail, en se présentant avec une ambiguïté qui peut laisser penser qu'elle représente un service de l'Etat (Ministère de l'Agriculture) ou une Chambre de Commerce et d'Industrie.

Elle incite les restaurateurs à une **remise à niveau « obligatoire tous les 2 ans » de la formation HACCP/Hygiène alimentaire** avec parfois des menaces (sanctions, etc.). La société demande un paiement de **790 EUROS** ou de **490 euros** (*formation par e-learning*), soit disant remboursés.

Il est utile de savoir que **les services de l'Etat et les CCI n'effectuent aucun démarchage téléphonique auprès des responsables d'établissements de restauration.**

De plus, il n'y a pas de délai de renouvellement pour les responsables d'établissements de restauration commerciale, qui doivent seulement avoir dans leur effectif au moins une personne justifiant d'une formation en matière d'hygiène alimentaire.

Les **victimes** d'un tel démarchage peuvent effectuer un **signalement auprès de la DDPP (Direction Départementale de la Protection de la Population)** de leur siège d'activité, aussi précis que possible (nom de la société, adresse du siège, nom de l'interlocuteur, résumé de l'entretien...), à transmettre par mail.

Pour le Var, il s'agit de la DDPP du Var :

Du lundi au vendredi sur RDV
Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209
83070 TOULON Cedex
Tél. : 04 94 18 83 83
Fax : 04 83 24 61 49
Email: ddpp@var.gouv.fr